

Avis n° 2022/10 relatif à l'accréditation de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom : Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)

École d'Ingénieurs en Sciences Industrielles et Numérique

Sigle: EiSINe

Type : Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur

Académie : Reims

Sites de l'école : Charleville-Mézières et Reims

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'École mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2019/01-09

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, spécialité Matériaux et Génie des Procédés (nouvelle appellation demandée « Matériaux et Mécanique »), en partenariat avec l'ITII Champagne-Ardenne, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue sur le site de Charleville-Mézières

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, spécialité Mécanique et Génie Industriel, en partenariat avec l'ITII Champagne-Ardenne en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue sur le site de Reims

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, spécialité Génie Électrique et Robotique (nouvelle appellation demandée « Automatique et Génie électrique »), en partenariat avec l'ITII Champagne-Ardenne en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue sur le site de Reims

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École d'Ingénieurs en Sciences Industrielles et Numérique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne;
- Vu le rapport établi par Serge PRAVOSSOUDOVITCH (membre de la CTI et rapporteur principal), Michèle CYNA (membre de la CTI et co-rapporteure), Tarek RAISSI (expert auprès de la CTI), Rudy DERDELINCKX (expert international auprès de la CTI), Bosko DONCIC (expert élève-ingénieur auprès de la CTI) et Farida MAZARI (observatrice), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11/12 octobre 2022.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique, spécialité Matériaux et Mécanique (ancienne appellation « Matériaux et Génie des Procédés ») en partenariat avec l'ITII Champagne- Ardenne sur le site de Charleville-Mézières	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique, spécialité Matériaux et Mécanique (ancienne appellation « Matériaux et Génie des Procédés ») en partenariat avec l'ITII Champagne- Ardenne sur le site de Charleville-Mézières	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique, spécialité Mécanique et Génie industriel en partenariat avec l'ITII Champagne- Ardenne sur le site de Reims	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique, spécialité Mécanique et Génie industriel en partenariat avec l'ITII Champagne- Ardenne sur le site de Reims	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique, spécialité Automatique et Génie électrique (ancienne appellation Génie Électrique et Robotique) en partenariat avec l'ITII Champagne- Ardenne sur le site de Reims	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique, spécialité Automatique et Génie électrique (ancienne appellation Génie Électrique et Robotique) en partenariat avec l'ITII Champagne- Ardenne sur le site de Reims	Formation continue	2023	2027-2028	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

L'école établira un **rapport intermédiaire** sur le système qualité et sur l'insertion professionnelle. Une attention particulière sera portée sur le déploiement de la démarche qualité et sur le placement des premières cohortes de diplômé. Ce document est à transmettre le **15 avril 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école établira un rapport de suivi des recommandations. Ce document est à transmettre le 15 avril 2025, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'université :

 Etudier les conditions d'une synergie et d'une dynamique ingénieur associant l'EiSINe et l'ESIReims.

Pour l'école :

- Consolider et mettre en application la démarche qualité et amélioration continue;
- Analyser le placement des élèves dès la sortie des premières promotions (à 6 mois puis 18 puis 30) et déployer un observatoire des métiers propre aux formations d'ingénieur de l'EiSINe en s'inspirant de l'enquête insertion de la CGE;
- Poursuivre le développement du système d'évaluation des compétences notamment en adaptant le livret de l'apprenti en fonction des retours des maîtres d'apprentissage ;
- Développer un plan d'action pour augmenter le nombre de femmes dans les formations ;
- Inciter les élèves ingénieurs à se regrouper dans un BDE unique afin de développer le sentiment d'appartenance à l'école ;
- Favoriser la création d'une association d'alumnis ;
- Assurer la représentation des élèves ingénieurs avec voix délibérative dans les instances de l'école et notamment au Conseil d'école.

Pour la spécialité Matériaux et Mécanique :

- Renforcer la formation sur les divers instruments et procédés dont dispose l'école de manière à sensibiliser tous les élèves aux techniques et technologies associées.

Pour les spécialités Mécanique et Génie industriel et Automatique et Génie électrique :

- Analyser le rythme d'alternance avec les employeurs et éventuellement le faire évoluer en fonction des besoins.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique, spécialité Matériaux et Mécanique	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique, spécialité Automatique et Génie électrique	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 11 octobre 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 16 novembre 2022

La présidente

Elisabeth CRÉPON